



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À :

la demande d'autorisation unique loi sur l'eau relative au projet de création de plan d'eau de l'EARL Saboco

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune d'Agme **du vendredi 02 juin 2017 inclus au mardi 04 juillet 2017 inclus.**

Elle porte sur la demande d'autorisation unique loi sur l'eau relative au projet de création de plan d'eau de l'EARL Saboco

Les pièces du dossier, ainsi que qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie d'Agme, pendant **33 jours, du vendredi 02 juin 2017 inclus au mardi 04 juillet 2017 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie d'Agme
A l'attention de M. Alain POUMEROL
47350 Agme

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

-Le Mardi : de 13h00 à 17h00

-Le Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt47-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention de M. Pomerol, commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Alain POUMEROL, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie d'Agme : le vendredi 02 juin 2017 de 9h à 12h.

- A la mairie d'Agme : le mardi 20 juin 2017 de 14h à 17h

- A la mairie d'Agme : le mardi 04 juillet 2017 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau prise par le préfet de Lot et Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à ANPN Unicoque, bureau d'étude lac, « Lamouthe » 47290 Cancon, à l'attention de M. Yann BORDES.

Agen, le 12/05/2017

Pour le Préfet,

le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE